

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 octobre 2020 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter et offrir les meilleurs voeux à Mme Assunta Mancini et M. Innocenzo Pedicelli qui célèbrent leur 60e anniversaire de mariage.

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Laurier Morin à la suite de son décès.
- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Denis Pinet à la suite de son décès survenu le 17 septembre 2020.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Tahya El Djazaier à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAL

- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020
- 10.09** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020
1202363073
- 10.10** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 24 août 2020.
1207151025

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

20.01 Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une période de 12 mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 99 852.06 \$, taxes incluses.

1205348006

20.02 Exercer la 1^{re} année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services au montant de 118 713,99 \$, taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2021 au 23 décembre 2021.

1200577009

20.03 Accorder un contrat à Motexa pour l'exécution des travaux du parcours scolaire pour les écoles Pierre-Rémy et Cavalier-de-LaSalle pour une dépense totale de 342 033,61 \$ taxes, contingences et incidences incluses

1207151024

SUBVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.04 Accorder une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

1207551019

20.05 Approuver l'augmentation de 100 000 \$ à 110 000 \$ les sommes versées au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires de LaSalle et déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépense.

1207551018

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

20.06 Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2020-2021 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à cet effet.

1204629002

30 – Administration et finances

30.01 Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser un local de la mairie pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

1205348007

AUTORISATION DE DÉPENSES

30.02 Autoriser les crédits pour le gdd 1207938001 pour un montant de 360 000 \$ net de ristourne pour les travaux d'aménagement extérieur dans le cadre du projet de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.

1206152006

30.03 Accepter en vertu de l'article 85, l'offre du service de la culture et du service de la gestion et de la planification immobilière pour l'organisation, la réalisation et la coordination des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone ainsi que les activités connexes telles que la relocalisation et le soutien à la mise en service.

1207489002

REDDITION DE COMPTES

- 30.04** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 août au 20 septembre 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2020.
1203035007

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

- 40.01** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement no 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique.
1206598008
- 40.02** Déposer le projet de règlement no 2030-LAS-61 sur le site internet de l'arrondissement. Ce règlement modifie le règlement no 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin d'ajouter la fonction d'inspecteur du domaine public dans l'article 1 pour lui permettre de délivrer des constats d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.
- 40.03** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021.
1203035006
- 40.04** De déposer le projet de règlement LAS-0140 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 sur le site internet de l'arrondissement. Le taux de la taxe locale a été fixé par le conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement pour 2021.

ADOPTION

- 40.05** Adopter le règlement LAS-0139 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement
1202363056

PROJET PARTICULIER D'URBANISME

- 40.06** Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le second projet de résolution PP-22 visant à autoriser l'usage « clinique médicale » dans le bâtiment localisé au 1400 avenue Dollard
1202363071
- 40.07** Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le second projet de résolution PP-23 visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots numéros 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux P.I.I.A. et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues au règlement de zonage, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement
1202363072

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 777, 40e Avenue
1202363075

40.09 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 211, 7e Avenue
1202363074

DOMAINE PUBLIC

40.10 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2020
1202363076

OPÉRATION CADASTRALE

40.11 Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 67 993 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3002340895 visant la subdivision des lots numéros 1 449 417, 1 449 598, 1 449 599 et 1 449 670 en deux nouveaux lots, soit les lots numéros 6 302 082 et 6 302 083 (boul. Newman)
1202363078

NETTOYAGE DE TERRAIN

40.12 Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles
1202363077

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.13 Autoriser le retrait des deux arrêts obligatoire situés sur la rue Réjane suite à l'ajout de deux ralentisseurs de vitesse près du 8505 et du 8585 de la rue Réjane.
1207151023

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines.
1206360009

60 – Information

60.01 Dépôt de documents - rapports Direction de l'aménagement urbain

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1202363073

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 09:49

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363073**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-09-23



Dossier # : 1207151025

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 24 août 2020.

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 24 août 2020.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-09-29 11:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207151025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 24 août 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 24 août 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-25

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1205348006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 99 852.06 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

De se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 99 852.06 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-25 10:23

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1205348006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 99 852.06 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 janvier 2017, un appel d'offres public avait été lancé par le Service de l'approvisionnement suite à une demande de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle. Dans le but d'obtenir un meilleur prix, un service de qualité et ouvrir le marché aux petites entreprises, la stratégie utilisée pour l'octroi des contrats est de diviser les travaux requis en deux groupes différents :

- Groupe 1 : Service d'entretien ménager pour la mairie d'arrondissement
- Groupe 2 : Service d'entretien ménager pour la bibliothèque l'Octogone

Suite à l'appel d'offres, deux contrats pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement et à la bibliothèque l'Octogone ont été octroyés à l'entreprise, Entretien Mana inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant maximum 379 172,14 \$ taxes incluses.

Le contrat pour la mairie d'arrondissement prévoit une possibilité de deux prolongations de douze (12) mois chacune. Une première prolongation de douze (12) mois a été adoptée, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021.

L'arrondissement souhaite se prévaloir de la deuxième option de prolongation de douze (12) mois pour le contrat de l'entretien ménager à la Mairie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA20 20 0081 (1198740002) adoptée le 2 mars 2020: Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximum de 99 754,68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

Résolution no CA17 20 0073 (1175348002) adoptée le 6 février 2017: D'accorder deux contrats totalisant au maximum 379 172,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une

période de trente-six (36) mois, soit du 11 février 2017 au 10 février 2020 et à la bibliothèque l'Octogone pour une période de dix huit (18) mois, soit du 11 février 2017 au 10 août 2018.

DESCRIPTION

Le contrat d'entretien ménager octroyé en 2017 pour une période de trois (3) ans est venu à échéance le 10 février 2020. La première prolongation du contrat de douze (12) mois, prévue au point 5 des clauses administratives particulières (SECTION III) pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement, vient à échéance le 10 février 2021. L'arrondissement souhaite se prévaloir de la deuxième option de prolongation du contrat, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022.

Les principaux travaux prévus au devis technique de l'Appel d'offres public no 17-15766, ont été développés en fonction des besoins opérationnels de chacun des sites. Les travaux incluent l'entretien ménager complet de la mairie d'arrondissement à l'exception de lavage de vitres extérieures.

JUSTIFICATION

Ces contrats sont nécessaires afin d'assurer une continuité du service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clause de prolongation du contrat prévoit une indexation des prix: "L'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire". Le taux de variation de l'IPC publié par Statistique Canada pour les douze (12) mois se terminant le 31 janvier 2020 était de 2.7%. Celui pour la période se terminant le 31 août 2020 est de 0.4%. Le taux d'indexation applicable à la prolongation du contrat ne sera connu qu'en janvier 2021. Afin de prévoir suffisamment de budget, un taux d'indexation de 2.0% a été utilisé pour évaluer les coûts de cette prolongation d'un an.

Une somme maximale de 99 852.06 \$, taxes incluses, est prévue pour ce contrat. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la Division gestion installations, sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entretien Mana Inc. doit mettre en place un programme d'entretien ménager écologique, priorisant le bien-être des occupants et du personnel de conciergerie lié au projet de mise en service et d'exploitation de la mairie d'arrondissement dans le meilleur respect des conditions environnementales telles: la qualité de l'air et l'empreinte écologique des produits utilisés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions au niveau de la salubrité offerte aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement
Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 24 septembre 2020
Luce DOYON, 24 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Haeila VROYE
Régisseuse

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2020-09-21



Dossier # : 1200577009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la 1re année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant de 118 713,99 \$, taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2021 au 23 décembre 2021, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340.

Exercer la 1re année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant de 118 713,99 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2021 au 23 décembre 2021, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340.

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2021.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-10-01 16:22

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200577009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la 1re année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant de 118 713,99 \$, taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2021 au 23 décembre 2021, dans le cadre de l'appel d'offres no. 18-17340.

CONTENU

CONTEXTE

Un service de gardiennage est requis à l'accueil de la mairie d'arrondissement pendant les heures de bureau, ainsi que pendant les heures d'opération des différentes organisations qui accèdent au bâtiment dans le cadre de leurs activités, afin d'assurer la sécurité des employés et des citoyens. Les services d'une firme externe sont retenus à cette fin. La surveillance peut avoir lieu du lundi au dimanche selon les besoins et l'horaire hebdomadaire peut varier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0552 : 1180577007 - Neptune Security Services Inc. :237 427,97 \$. Appel d'offres n° 18-17340 incluant 2 options de prolongation.

CA17 20 0659 : 1170577008 - Neptune Security Services Inc. :117 238,70 \$. Prolongation d'appel d'offres n° 16-156777.

CA16 20 0688 : 1167405001 - Neptune Security Services Inc. : 117 238,70 \$. Appel d'offres numéro n°16-15677.

CA15 200712 : 1152606006 – Neptune Security Services Inc. : 74 367,86 \$. Prolongation d'appel d'offres n° 14-13987.

DESCRIPTION

Le contrat en vigueur vient à échéance le 23 décembre 2020. L'arrondissement a donc décidé de se prévaloir de la 1re année d'option de renouvellement pour maintenir le service pour l'année 2021.

L'option de renouvellement prévoit les mêmes modalités que le contrat initial pour la période du 3 janvier 2021 au 23 décembre 2021.

JUSTIFICATION

Les agents de sécurité veillent à l'accueil et à l'orientation des employés et des visiteurs de la mairie d'arrondissement. Ils veillent également à la sécurité des biens et jouent un rôle

dans le plan de mesures d'urgences de l'arrondissement.

La firme Neptune Security Services Inc. est inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal, pour la période du 5 août 2020 au 5 août 2022. Cette décision a été prise à la suite de l'évaluation effectuée par le Service de la concertation des arrondissements dans le cadre des contrats de gardiennage et de signalisation dans les lieux d'élimination de la neige pour deux saisons hivernales de l'appel d'offres 19-17819.

La directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-18-003) permet, à l'unité d'affaires, de recommander l'octroi d'un contrat à une firme, même si elle est inscrite sur la LFRI, en justifiant ce choix, notamment par l'évaluation des risques, par l'expertise disponible ou par la nature des contrats pour lesquels la firme a obtenu un rendement insatisfaisant par rapport à la nature du contrat à octroyer. Ainsi, la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de LaSalle d'exercer l'année d'option du contrat octroyé à Neptune Security Services Inc. pour les services de gardiennage à la mairie d'arrondissement. En effet, l'arrondissement n'a eu aucun incident dans le cadre de l'appel d'offres en cours qui justifierait de ne pas maintenir l'équipe actuelle en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Compte tenu de l'achalandage réduit à la mairie, l'horaire des gardiens a été modifié. Ce dernier sera ajusté au fur et à mesure que la situation évolue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 24 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2020-09-24



Dossier # : 1207151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa Inc., pour l'exécution des travaux du parcours scolaire pour les écoles Pierre-Rémy et Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 342 033,61 \$ taxes incluses (contrat : 213 315,42 \$ + contingences: 21 331,54 \$ + incidences: 107 386,65 \$ \$) – Appel d'offres public n° 652427 - Contrat AP.20- 1844 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 342 033,61 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour l'exécution des travaux du parcours scolaire pour les écoles Pierre-Rémy et Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 315,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 652427.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-10-02 11:14

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Motexa Inc., pour l'exécution des travaux du parcours scolaire pour les écoles Pierre-Rémy et Cavelier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 342 033,61 \$ taxes incluses (contrat : 213 315,42 \$ + contingences: 21 331,54 \$ + incidences: 107 386,65 \$) – Appel d'offres public n° 652427 - Contrat AP.20- 1844 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le « Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), s'inscrit dans le cadre de la Politique de l'enfant. Il vise à offrir des aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles conçus par les enfants et pour les enfants. Le Programme favorise la présence des enfants dans l'espace public et encourage les déplacements à pied, à vélo, le long des espaces publics ou des parcours scolaires, pour ainsi repenser la trame urbaine de la Ville de Montréal et ce, tout long de l'année.

Le SDIS agit à titre de gestionnaire de ce programme et a notamment comme responsabilités sa mise en application et le respect des orientations de celui-ci.

La réalisation du projet par le PAU-Enfants sera sous la responsabilité de l'arrondissement. À titre d'exécutants, nous nous assurerons notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à la réalisation du projet.

Dans le cadre du Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-E) 2019-2021 de la Ville de Montréal, l'arrondissement a proposé sa candidature du projet de « parcours scolaire école Pierre-Rémy ». Ce projet s'inscrit dans une planification urbaine plus vaste et souscrit entièrement aux objectifs poursuivis par la ville avec ce nouveau programme.

Pour la période 2019-2021, l'aide financière prévue au PAU est de 494 988 \$ pour l'arrondissement LaSalle, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement a adopté une résolution :

- Confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- Confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- Assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;

- Autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du parcours scolaire dans le secteur de l'école primaire Pierre-Rémy dans l'arrondissement de LaSalle a été publié sur le site électronique du SEAO le 1 septembre 2020. Un délai de 16 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 septembre 2020. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Deux addenda ont été émis :

No 1 : Précisions sur COVID.

No. 2 : Changement au bordereau

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0509 - 4 novembre 2019 (1197151055)

D'adhérer au Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) 2019-2021, confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

CE19 0659 - 24 avril 2019

Approuver le « Programme d'aménagement urbain 2019-2021 pour les enfants »

CM18 1403 - 28 novembre 2018

Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

CM16 0785 - 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux consistent en des travaux d'aménagement du parcours scolaire dans le secteur de l'école primaire Pierre-Rémy, entre les parcs Boivin et Cavelier-de LaSalle, incluant la 80^e Avenue, l'aménagement de mobilier urbain, de marquage au sol et la construction de sentiers ainsi que des travaux de fosse de plantation.

Afin de définir un parcours de marche scolaire sécuritaire et adapté aux élèves de l'école primaire Pierre-Rémy, l'arrondissement réalisera pour la phase1 pour l'année 2020:

- Prolonger le sentier multi fonction de la rue de Percé dans le parc Boivin (environ 65 m) ;
- Installer du mobilier ludique sur l'ensemble du sentier multi fonction de Percé/Boivin ;
- Adapter la signalisation à l'intersection de la rue Cabano et le sentier Percé ;

Pour ce faire, les travaux suivants sont donc à prévu :

- Signalisation ;
- Déplacement d'éclairage existant ;
- Travaux de clôture ;
- Terrassement et aménagement de sentier ;
- Travaux d'éclairage dans le prolongement du sentier dans le parc Boivin ;
- Ajout de mobilier urbain ;
- Travaux de plantation ;
- Aménagement paysager et horticole ;

- Travaux de trottoir ;
- Marquage au sol ;
- Etc

Pour l'année 2021 :

- Faire du marquage au sol, sur l'ensemble du parcours scolaire c'est-à-dire sur les sentiers multi fonctions de Percé et dans le parc Boivin ainsi que sur le trottoir coté sud de la rue Matane entre le parc Boivin et la 80e Avenue ;
- Aménager des traverses protégées et de la signalisation à l'intersection de la 80e Avenue et la rue Matane.

Six (6) entreprises travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et deux (2) ont déposé une soumission, soit 33,33% des preneurs du cahier des charges.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Motexa Inc	213 315,42 \$	213 315,42 \$
2	Construction Piravic Inc	301 064,91 \$	301 064,91 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		189 581,82 \$	189 581,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes			257 190,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,57
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			87 749,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			41,14
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			23 734,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			12,52
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			87 749,49 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			41,14

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 12,52% supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 213 315,42 \$, toutes taxes incluses.

Les coûts totaux sont répartis dans le tableau suivant :

Appel d'offres public Travaux de construction Appel d'offres public n° 652427 Contrat A.P. 20-1844					
Travaux du parcours scolaire pour les écoles Pierre-Rémy et Cavalier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle					
Total	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat total	185 532,00 \$	9 276,60 \$	18 506,82 \$	213 315,42 \$	194 785,41 \$
Contingences	18 553,20 \$	927,66 \$	1 850,68 \$	21 331,54 \$	19 478,54 \$
Incidence	93 400,00 \$	4 670,00 \$	9 316,65 \$	107 386,65 \$	98 058,32 \$
Total payé	297 485,20 \$	14 874,26 \$	29 674,15 \$	342 033,61 \$	312 322,27 \$

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parcours scolaire dans le secteur de l'école primaire Pierre-Rémy, entre les parcs Boivin et Cavalier-de LaSalle, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 21 331,54 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant total de 107 386,65 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux. Ces dépenses incidentes comprennent de la fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de **312 322,27 \$** net de ristournes sera assumée comme suit :
 La dépense est assumée à 80 % par la ville centre et à 20 % par l'Arrondissement.

Un montant de 62 464,45\$ net de ristournes sera financé pour la période 2020 et proviendra du PTI Parcs de l'arrondissement de LaSalle.

Financement PTI Parcs LaSalle	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)

Contrat total	37 106,40 \$	1 855,32 \$	3 701,36 \$	42 663,08 \$	38 957,08 \$
Contingences	3 710,64 \$	185,53 \$	370,14 \$	4 266,31 \$	3 895,71 \$
Incidence	18 680,00 \$	934,00 \$	1 863,33 \$	21 477,33 \$	19 611,67 \$
Total payé par l'arrondissement	59 497,04 \$	2 974,85 \$	5 934,83 \$	68 406,72 \$	62 464,45 \$

Un montant de **249 857,82 \$** est financée via Le « Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

Financement PAU	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat total	148 425,60 \$	7 421,28 \$	14 805,45 \$	170 652,33 \$	155 828,33 \$
Contingences	14 842,56 \$	742,13 \$	1 480,55 \$	17 065,24 \$	15 582,83 \$
Incidence	74 720,00 \$	3 736,00 \$	7 453,32 \$	85 909,32 \$	78 446,66 \$
Total payé par PAU	237 988,16 \$	11 899,41 \$	23 739,32 \$	273 626,89 \$	249 857,82 \$

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (494 988,00 \$) dans le cadre du PAU pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2019-2021 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

2020 2021 Ultérieur

Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants)	4 175\$	249 901\$	240 912 \$
--	---------	-----------	------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire 2020 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les écoles des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Octobre 2020

Début des travaux : Octobre 2020

Fin des travaux : Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée MEILLEUR, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Olivier BEAUSOLEIL, 24 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2020-09-23



Dossier # : 1207551019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

D'approuver la contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-10-01 16:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, en mars 2020, l'organisme Moisson Montréal est confronté à une hausse fulgurante de la demande alimentaire. En temps normal, sans la pandémie, une personne sur six souffre d'insécurité alimentaire à Montréal. Ce ratio a considérablement changé au cours des derniers mois alors que de nombreuses familles se sont retrouvées sans revenus.

À sa séance ordinaire du 8 juin 2020, l'arrondissement a voté une contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à Moisson Montréal, visant à répondre aux besoins en terme d'aide alimentaire sur le territoire montréalais. Quatre mois plus tard, devant les pressions toujours fortes sur les banques alimentaires, le conseil d'arrondissement souhaite soutenir de nouveau cet organisme. L'arrondissement ayant décidé d'annuler ses traditionnelles fêtes d'Halloween, afin de limiter les rassemblements susceptibles de propager le virus, une partie du budget habituellement consenti pour les activités aux festivités du parc Leroux sera versée à Moisson Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0182 (1202365007) : Approuver la contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

DESCRIPTION

Contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ de Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

JUSTIFICATION

Moisson Montréal assure l'approvisionnement alimentaire de plusieurs organismes communautaires laSallois, ou actifs sur le territoire de LaSalle. Depuis 1984, Moisson Montréal œuvre contre l'insécurité alimentaire et pour l'accès à une saine alimentation des populations vulnérables. La distribution de denrées alimentaires par Moisson Montréal est essentielle auprès des organismes de LaSalle afin que ceux-ci poursuivent leurs offres de services.

La sécurité alimentaire rejoint plus spécifiquement l'orientation 2 du Plan laSallois de

développement social « Alimentation », dont la stratégie 2.1.2 « Créer des occasions variées facilitant l'accès à une saine alimentation, particulièrement pour les jeunes, leur famille, les personnes seules et les personnes âgées. »

L'alimentation fait également partie du Projet d'impact collectif (PIC) réunissant plus d'une douzaine d'acteurs du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 5 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes communautaires ne seraient pas approvisionnés par Moisson Montréal, il leur sera plus difficile de subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables de l'arrondissement de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée par les différents modes de communication de l'arrondissement de LaSalle (communiqué, site Internet, page *Facebook*, compte *Instagram*) ainsi que dans une page annonce à paraître dans l'hebdomadaire local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la contribution : lundi 5 octobre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle, Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2020-09-29



Dossier # : 1207551018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'augmentation de 100 000 \$ à 110 000 \$ les sommes versées au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires de LaSalle et déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépense.

D'approuver le versement d'un montant maximal de 10 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

De déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-10-02 09:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207551018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'augmentation de 100 000 \$ à 110 000 \$ les sommes versées au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires de LaSalle et déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépense.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte exceptionnel de pandémie de la COVID-19, qui pourrait perdurer plusieurs mois, l'arrondissement de LaSalle a créé le 27 mars 2020 un Fonds d'urgence COVID-19 de 100 000 \$, pour répondre rapidement aux besoins croissants des organismes communautaires de son territoire par un soutien financier d'urgence.

Six mois après le début de la pandémie, le Québec aborde une 2^e vague de propagation du virus. La dotation d'origine du Fonds d'urgence étant presque entièrement allouée à des organismes locaux, une somme additionnelle devra être versée afin de permettre la poursuite de l'aide d'urgence auprès des populations les plus vulnérables de l'arrondissement.

En parallèle, l'arrondissement ayant décidé d'annuler ses traditionnelles fêtes d'Halloween, afin de limiter les rassemblements susceptibles de propager le virus, une partie du budget habituellement consenti pour les activités aux festivités du parc Leroux sera versée au Fonds d'urgence COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 20 20 0123 (1207551010) : création d'un Fonds d'urgence COVID-19 pour offrir un soutien financier aux organismes communautaires.

DESCRIPTION

Verser une somme additionnelle de 10 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle, créé par décision du conseil le 27 mars 2020 et doté d'un budget de 100 000 \$, ayant pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables en soutenant les organismes communautaires.

Un comité a été mis en place par la direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives.

Les demandes d'aide admissibles :

- les activités ou services essentiels visés par une demande devront répondre à des besoins de première nécessité.

Les organismes admissibles :

- les organismes déjà reconnus par l'arrondissement dans le cadre de sa Politique de soutien et de reconnaissance de LaSalle
- les organismes déjà connus de l'arrondissement pour leur soutien local;
- les organismes reconnus comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada.

LaSalle souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de ce dernier ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement, sans non plus être exclus.

JUSTIFICATION

LaSalle reconnaît les organismes communautaires locaux comme des acteurs de premier plan dans le soutien des personnes vulnérables sur son territoire. Or, les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs de ces organismes à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles âgés de plus de 70 ans ou en isolement pour cause de condition de santé. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds COVID-19 par l'arrondissement de LaSalle a permis d'assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y avait explosion du nombre de demandes d'aide. L'ajout d'une somme de 10 000 \$ permettra de poursuivre l'atteinte de ces objectifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce transfert de 10 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle proviendra du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Les versements d'aide financière seront imputés tel qu'indiqué à l'intervention financière, suite à l'autorisation des dépenses par le directeur d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création de ce fonds de soutien permet de participer aux objectifs du Pacte vert de LaSalle, soit le Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accessibilité à des quartiers et des équipements durables*, et plus précisément aux actions suivantes :

- Action 8 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;
- Action 12 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes communautaires ne seraient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables de l'arrondissement de LaSalle, mais ils pourraient se retrouver dans une situation précaire mettant en péril leur survie et la poursuite de leurs missions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée par les différents modes de communication de l'arrondissement de LaSalle (communiqué, site Internet, page *Facebook*, compte *Instagram*) ainsi que dans une page annonce à paraître dans l'hebdomadaire local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la contribution : lundi 5 octobre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle, Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle
Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 1er octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-30

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1204629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2020-2021 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2020-2021 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et selon les conditions prévues.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-24 12:43

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1204629002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2020-2021 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2020-2021 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0326 (1194629020) adoptée le 8 juillet 2019 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CA17 20 0257 (1176818043) adoptée le 1 mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CA16 20 0321 (1166818051) adoptée le 6 juin 2016 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CG18 0440 du 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CM15 0329 du 24 mars 2015 : Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

DESCRIPTION

Les principaux enjeux de la Table de développement social de LaSalle sont :

- Maintenir et accroître la participation des divers acteurs, communautaires, institutionnels, privés, élus et citoyens au sein de la Table de développement social de LaSalle.
- Maintenir un lien formel d'échange et réflexion avec les tables sectorielles.

- Favoriser la participation citoyenne au développement de la communauté laSalloise.
- Mobiliser les acteurs locaux et les citoyens afin de définir les enjeux du développement social laSallois.
- Favoriser l'atteinte des objectifs du plan laSallois de développement social.
- Favoriser la capacité d'agir des citoyennes et citoyens sur quartier Airlie/Bayne.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2020-2021 pour la Table de développement social de LaSalle s'élève à **101 416 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
49 620 \$	20 683 \$	31 113 \$	101 416 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	14,55 %
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,18 %
TOTAL	31 113 \$	

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative Ville-MTESS

- Cette contribution financière demeure non récurrente.
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.
- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.

- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie MAURO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 25 septembre 2020
Stéphanie MAURO, 23 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2020-09-21



Dossier # : 1205348007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

D'autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 10:25

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1205348007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

CONTENU

CONTEXTE

La Croix-Rouge canadienne est membre du plus vaste réseau humanitaire mondial, soit le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce dernier comprend la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et plus de 190 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sa mission consiste à améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables partout dans le monde.

Le coordonnateur, Gestion des urgences de la Croix-Rouge canadienne de la division Québec, secteur Centre-Sud, nous a sollicité afin d'obtenir l'autorisation d'entreposer des documents et des articles d'intervention sur le territoire de LaSalle. Il s'agit essentiellement de fiches d'inscription, de trousse de soins personnels et de couvertures.

La Croix-Rouge a adressé une demande pour l'utilisation d'un local de rangement sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, considérant la situation géographique avantageuse pour l'organisme. Les autres locaux de rangement pour le secteur Centre-Sud se retrouvent à Pierrefonds et à Dorval. Cela permet de couvrir l'ensemble de la région desservie par la Croix-Rouge, secteur Centre-Sud.

Le local est accessible uniquement pendant les heures d'ouverture habituelles de l'hôtel de ville, soit du lundi au samedi, de 7 h à 22 h. Les bénévoles devront s'adresser au gardien de sécurité pour avoir accès au local.

Un contrat Ludik pour la réservation du local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle sera fait pour une période de 3 ans, soit du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0461 (1197551034) du 7 octobre 2019 - D'autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et articles d'intervention du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

CA18 20 0393 (1187551009) du 4 septembre 2018 - Autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2019.

DESCRIPTION

Permettre à la Croix-Rouge canadienne, division Québec, secteur Centre-Sud, d'utiliser un local de rangement à l'hôtel de ville de l'arrondissement de LaSalle, au 55, avenue Dupras, afin d'assurer une meilleure répartition des ressources matérielles sur le territoire desservi par l'organisme.

JUSTIFICATION

Le local 2-R12 est disponible et non requis pour les opérations habituelles de l'hôtel de ville. Il n'y a donc aucune contrainte à ce que la Croix-Rouge, secteur Centre-Sud, occupe l'espace mentionné. De plus, l'arrondissement de LaSalle est favorable à la mise en place de mesures permettant une meilleure intervention auprès des citoyens(nes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Nathalie HADIDA, LaSalle
Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 24 septembre 2020
Pierre DUPUIS, 23 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad TEJEIRO
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2020-09-21



Dossier # : 1206152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les crédits pour le gdd 1207938001 pour un montant de 360 000 \$ net de ristourne pour les travaux d'aménagement extérieur dans le cadre du projet de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser les crédits pour le gdd 1207938001 pour un montant de 360 000 \$ net de ristourne pour les travaux d'aménagement extérieur dans le cadre du projet de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-10-02 11:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les crédits pour le gdd 1207938001 pour un montant de 360 000 \$ net de ristourne pour les travaux d'aménagement extérieur dans le cadre du projet de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone s'inscrit dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) en lien avec la « Politique de développement culturel de Montréal ». Le projet vise à combler le déficit de l'arrondissement en matière d'offre de services, tant sur les plans qualitatifs que normatifs, en regard des conclusions du Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal.

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une contribution financière de 360 000 \$ net de ristourne pour les travaux d'aménagement extérieur dans le cadre du projet de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone.

Pour des raisons d'économie d'échelle et d'échéancier serré, la réalisation de l'aménagement externe est incluse dans le projet de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone - Appel d'offres public IMM 15575 et Sommaire 1207938001 (en projet).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1484 – 25 septembre 2019 : Autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public pour l'intégration d'une œuvre d'art public dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle. Autoriser une dépense de 22 765,05 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

CE18 0980 – 6 juin 2018 : Octroyer un contrat de services professionnels à l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle formée de Anne Carrier architecture, Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc. au montant de 2 332 028,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet. Autoriser une dépense totale de 2 608 326,54 \$ et approuver un projet de convention à cette fin.

CE16 1763 - 8 novembre 2016 : Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, au coût de 24 394 382 \$, taxes incluses et autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes.

CA16 20 0475 - 8 août 2016 : 1) Autoriser la poursuite du projet de L'Octogone au coût de 24, 5 M\$. 2) Entériner le budget de fonctionnement et une majoration approximative de 350 000 \$ à compter de 2020. 3) Adresser une demande afin que l'augmentation des coûts de fonctionnement découlant des nouveaux barèmes soit entièrement assumée par la Ville dès la première année de fonctionnement.

CE16 0861 - 25 mai 2016 : Approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction RAC des bibliothèques.

CE13 1580 - 2 octobre 2013 : Autoriser, dans le cadre du Programme RAC, dès 2013, le démarrage de la phase de planification du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement extérieur inclus au projet sont :

- Aménagement du pourtour de la bibliothèque L'Octogone sur le terrain de la bibliothèque;
- Aménagement de parterres de vivaces, d'arbustes et d'arbres, de pose de surfaces de pavés ainsi que la fourniture et l'installation de mobilier urbain sur les terrasses.

JUSTIFICATION

Pour des raisons d'économie d'échelle, et d'échéancier serré, la réalisation de l'aménagement externe est incluse dans le projet de la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone - Appel d'offres public IMM 15575 et Sommaire 1207938001 (en projet).

L'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire de la bibliothèque gèrera les travaux d'aménagement pour l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

"Financement par le règlement d'emprunt LAS 0133"

Les fonds seront réservés à partir du règlement d'emprunt LAS 0133 Bâtiments de 2020 par engagement de gestion.

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
Programme triennal d'immobilisation (PTI)			360 000 \$		360 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-30

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs



Dossier # : 1207489002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter en vertu de l'article 85, l'offre du service de la culture et du service de la gestion et de la planification immobilière pour l'organisation, la réalisation et la coordination des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone ainsi que les activités connexes telles que la relocalisation et le soutien à la mise en service.

D'accepter en vertu de l'article 85, l'offre du service de la culture et du service de la gestion et de la planification immobilière pour l'organisation, la réalisation et la coordination des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone ainsi que les activités connexes telles que la relocalisation et le soutien à la mise en service.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-10-02 11:30

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207489002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter en vertu de l'article 85, l'offre du service de la culture et du service de la gestion et de la planification immobilière pour l'organisation, la réalisation et la coordination des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone ainsi que les activités connexes telles que la relocalisation et le soutien à la mise en service.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet d'agrandissement est arrivé à une étape de réalisation qui nécessite la collaboration des services centraux. L'octroi du contrat à l'entrepreneur qui réalisera les travaux est prévu à la séance du conseil de ville de novembre prochain. Selon l'échéancier actuel, les travaux de démolition devraient débuter au printemps 2021.

Les services de la culture (projet RAC) et de la gestion et planification immobilière sont impliqués dans le dossier depuis 2013 et ont déjà réalisé des projets de bibliothèques dont la plus récente à Pierrefonds. Leur soutien est requis pour la coordination et la réalisation des travaux ainsi que la relocalisation et le soutien à la mise en service.

Le 23 septembre 2020, une demande de délégation par l'entremise d'un article 85 a été adressée pour la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0475 - 8 août 2016 : 1) Autoriser la poursuite du projet de L'Octogone au coût de 24, 5 M\$. 2) Entériner le budget de fonctionnement et une majoration approximative de 350 000 \$ à compter de 2020. 3) Adresser une demande afin que l'augmentation des coûts de fonctionnement découlant des nouveaux barèmes soit entièrement assumée par la Ville dès la première année de fonctionnement.

DESCRIPTION

Le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone s'inscrit dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (Programme RAC) en lien avec la « Politique de développement culturel de Montréal ». Le projet vise à combler le déficit de l'arrondissement en matière d'offre de services, tant sur les plans qualitatifs que normatifs, en regard des conclusions du Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal. Depuis la mise en place du programme RAC, cinq projets de bibliothèques ont été réalisés (Le Boisé, Marc-Favreau, Saul-Bellow, Benny et Pierrefonds) et un est en cours de réalisation (Maisonneuve).

Au CE16 1763 - 8 novembre 2016, le comité exécutif a autorisé la poursuite du projet de la bibliothèque L'Octogone et le lancement d'un concours d'architecture pluridisciplinaire pour sa rénovation et son agrandissement.

Suite au concours d'architecture pluridisciplinaire, le CE18 0980 – 6 juin 2018, sur la recommandation du jury, a accordé le contrat à Anne Carrier Architecture et Les Architectes Labonté Marcil S.E.N.C. et à la firme de génie-conseil Les Services EXP inc. pour la réalisation des plans et devis, le suivi en chantier et le suivi des garanties jusqu'à la réception définitive.

Le dossier passe à l'étape de réalisation par l'attribution d'un contrat à l'entrepreneur responsable de la démolition de l'actuelle bibliothèque et la construction du nouveau bâtiment.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service d'une bibliothèque contemporaine repose sur un nouveau bâtiment qui respecte le programme fonctionnel et technique basé sur les besoins des citoyens, les orientations lasalloises en matière d'urbanisme et les priorités organisationnelles de la Ville de Montréal.

Les citoyens de LaSalle attendent cette nouvelle bibliothèque depuis plusieurs années et leur déception serait très grande si le projet n'était pas réalisé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ficelage pour Commission permanente sur l'examen des contrats : 19 octobre 2020

Comité exécutif (CE) : 28 octobre 2020

Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 novembre 2020

Comité exécutif (CE) : 11 novembre 2020

Conseil municipal (CM) : 16 novembre 2020

Signature du bail et les travaux d'amélioration locative : Novembre 2020

Octroi du contrat de construction : Décembre 2020

Déménagement au point de services temporaires / Début des travaux : Avril / Mai 2021

Fin des travaux : Fin 2022

Réouverture de la bibliothèque : Printemps 2023

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle
Benoit G GAUTHIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 2 octobre 2020
Benoit G GAUTHIER, 1er octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2020-10-02



Dossier # : 1203035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 août au 20 septembre 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2020.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 août au 20 septembre 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2020.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 10:25

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1203035007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 août au 20 septembre 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2020.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er juillet au 17 août 2020 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2020 entérinés par le conseil d'arrondissement CA 20 200322.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 août au 20 septembre 2020 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2020 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1206598008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin d'ajouter la fonction d'inspecteur du domaine public dans l'article 1 pour lui permettre de délivrer des constats d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.

Avis de motion est donné de l'adoption à une séance subséquente du Conseil d'un règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin d'ajouter la fonction d'inspecteur du domaine public dans l'article 1 pour lui permettre de délivrer des constats d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.
Que soit déposé le projet de règlement 2030-LAS-59 relatif à la circulation et la sécurité publique.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 11:36

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1206598008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique, afin d'ajouter la fonction d'inspecteur du domaine public dans l'article 1 pour lui permettre de délivrer des constats d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste d'inspecteur du domaine public joue un rôle majeur lors des périodes de déblaiement et chargement de la neige. Son mandat principal de s'assurer que les entrepreneurs en déneigement respectent les différents règlements de l'arrondissement. Il doit sensibiliser les entrepreneurs et doit être en mesure de donner des constats d'infractions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Un amendement au règlement 2030 relatif à la circulation et la sécurité publique est nécessaire afin d'ajouter la fonction d'inspecteur du domaine public dans l'article 1 pour permettre de délivrer des constats d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement, ce qui n'est pas le cas présentement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-23

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1203035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021.

De donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 10:24

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1203035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le budget de dépenses a été établi pour 2021 à 41 903 500\$ (dossier 1203035005 - séance extraordinaire du 5 octobre 2020). La stratégie d'équilibre pour 2021 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 200585 Adoption - règlement LAS-0130 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2020) de 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée en 2013, sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 4 951 100 \$ ont été estimés pour le budget 2021 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2021 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de l'avis de motion: 5 octobre 2020

Dépôt du projet de règlement: 5 octobre 2020

Avis public: 22 septembre 2020

Adoption du règlement de taxation: 2 novembre 2020

Avis promulgation: novembre 2020

Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHAMARD, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1202363056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 31 août 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 31 août 2020 ainsi que sur le site internet de l'arrondissement;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt,

D'adopter le règlement no LAS-0139 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 14:40

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (projet de loi n° 121 modifiant l'annexe "C" de la Charte de la Ville de Montréal pour y ajouter une sous-section traitant du droit de préemption - articles 151.1 à 151.7). Ainsi, le présent dossier fait suite à l'obtention, par la Ville, du pouvoir d'exercer, sur tout ou partie de son territoire, un droit de préemption sur tout immeuble (art. 151.1 de l'annexe "C" de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (ci-après : « annexe "C" de la Charte »). Essentiellement, ce pouvoir donne à la Ville un droit de premier refus sur un immeuble assujéti au droit de préemption. La Ville de Montréal est pour l'instant la seule municipalité au Québec ayant ce pouvoir.

Par ailleurs, l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, permet au conseil d'arrondissement d'exercer les compétences de la ville à l'égard des parcs. De ce fait, l'arrondissement peut se prévaloir de son droit de préemption par règlement. Le droit de préemption s'avère particulièrement intéressant dans le cadre des démarches de l'arrondissement pour augmenter les espaces de parc et espaces verts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le processus visant l'exercice d'un droit de préemption est encadré par les dispositions de l'annexe "C" de la Charte :

1. L'arrondissement doit déterminer, par règlement, les territoires où pourront être assujétiés des immeubles ainsi que les fins municipales pour lesquelles ils pourront être préemptés (le premier projet de règlement joint au présent dossier);
2. subséquemment, l'arrondissement doit, par résolution, désigner spécifiquement les immeubles pour lesquels il souhaite obtenir ce droit (un dossier décisionnel à cet effet sera soumis au conseil d'arrondissement);
3. finalement, l'arrondissement doit faire notifier un avis d'assujétiement à chacun des propriétaires de ces immeubles, puis le faire publier au registre foncier. L'assujétiement est valide pour une période de 10 ans à compter de cette publication;

4. dans l'éventualité où, durant cette période de 10 ans, le propriétaire de l'immeuble ainsi assujetti désire vendre, il devra d'abord soumettre à l'arrondissement un avis d'intention d'aliéner l'immeuble et fournir l'offre d'achat qu'il a reçue accompagnée des documents pertinents;
5. l'arrondissement pourra alors, au plus tard le 60^e jour suivant la notification de l'avis de l'intention d'aliéner l'immeuble, notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption;
6. lorsque l'arrondissement se prévaut de son droit de préemption envers un propriétaire, il devra acquitter le prix de l'immeuble dans les 60 jours suivant la notification de l'avis de son intention de l'acquérir. L'immeuble sera finalement acquis au prix et aux conditions de l'offre d'achat qu'avait reçue le propriétaire.

Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles achetés par l'arrondissement grâce à l'exercice du droit de préemption seront acquis au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et le tiers. Avant de conclure la vente, le prix et les conditions de vente seront évalués par l'arrondissement selon les procédures établies.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces acquisitions immobilières stratégiques permettront de soutenir la mise en œuvre des interventions municipales en matière de parcs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des présents règlements est nécessaire afin d'assujettir les immeubles visés au droit de préemption.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du règlement et avis de motion: 31 août 2020
Adoption du règlement: 5 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand TROTTIER
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-21

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1202363071

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'un P.P.C.M.O.I. visant à autoriser l'usage « clinique médicale » dans le bâtiment localisé au 1400, avenue Dollard (lot numéro1 499 665)

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucune correction n'a été apportée au premier projet de résolution,

De poursuivre la procédure d'adoption de la résolution du PP-22 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le second projet de résolution (PP-22) visant à autoriser au 1400, avenue Dollard (lot n° 1 499 665), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098, l'occupation du bâtiment à des fins de clinique médicale pour enfants.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au 1400, avenue Dollard (lot n° 1 499 665).

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables au lot n° 1 499 665, est autorisée l'occupation décrite dans le préambule de la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le bâtiment situé sur le lot n° 1 499 665 peut être occupé par une clinique médicale pour enfants.

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
 - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
 - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$
- b) S'il s'agit d'une personne morale :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$
 - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
 - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 14:41

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363071

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'un P.P.C.M.O.I. visant à autoriser l'usage « clinique médicale » dans le bâtiment localisé au 1400, avenue Dollard (lot numéro1 499 665)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363071

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'un P.P.C.M.O.I. visant à autoriser l'usage « clinique médicale » dans le bâtiment localisé au 1400, avenue Dollard (lot numéro1 499 665)

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre médical pour enfants de LaSalle désire s'implanter dans le bâtiment localisé au 1400, avenue Dollard. Implanté depuis plusieurs années dans le bâtiment localisé aux 1791 à 1819, avenue Dollard, le Centre doit déménager puisque le propriétaire du bâtiment souhaite redévelopper le site à d'autres fins et n'a pas renouvelé les baux des locataires. Le Centre jouissait d'une localisation particulière, notamment puisque le site possède un vaste espace de stationnement pouvant accueillir plus de 160 voitures. Cette situation est exceptionnelle sur l'avenue Dollard, car la majorité des terrains sont de petites superficies et peuvent accueillir un nombre limité de cases de stationnement pour les voitures. Ceci en fait donc un endroit idéal pour une clinique médicale qui nécessite beaucoup de cases de stationnement pour desservir les usagers, autant en provenance de l'arrondissement que de l'extérieur de l'arrondissement.

Le Centre est une clinique médicale sur rendez-vous spécialisée dans la santé des enfants pour la tranche d'âge 0-5 ans. Le Centre est implanté à LaSalle depuis de nombreuses années et possède une clientèle bien établie. Le Centre aimerait demeurer sur l'avenue Dollard, notamment parce que la localisation est bien connue des usagers actuels et souhaite profiter du bâtiment présentement vacant au 1400, avenue Dollard afin de relocaliser ses activités. Ce bâtiment a accueilli plusieurs établissements de restauration au cours des dernières années, mais il est maintenant vacant depuis plus d'une année. Le site possède une superficie d'environ 765 mètres carrés sur lequel est implanté un bâtiment d'un étage et de 12 cases de stationnement.

Cependant, l'usage "clinique médicale" n'est plus autorisé sur l'avenue Dollard (entre la rue Gloria et le boulevard De La Vérendrye) depuis février 2020. En effet, un exercice de planification a été amorcé au cours de l'année 2019 pour revitaliser cette artère commerciale vieillissante. Pour ce faire, les paramètres réglementaires du secteur ont été revus et le Règlement de zonage numéro 2098 ainsi que le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014 ont été modifiés (sommaire décisionnel 1192363096).

Pour accompagner l'arrondissement à déterminer les usages à prohiber/autoriser sur

l'artère commerciale de l'avenue Dollard en vue de l'ambiance recherchée, une étude externe a été réalisée. Parmi les usages à prohiber se trouvaient les cliniques médicales, et ce, pour trois raisons:

1. Il s'agit d'un usage régional (dont une partie des usagers est en provenance de l'extérieur des limites de l'arrondissement) qui devrait être autorisé uniquement sur l'artère commerciale du boulevard Newman;
2. l'usage occasionne beaucoup de déplacements et génère des enjeux de sécurité;
3. l'usage nécessite beaucoup de cases de stationnement et considérant la petite superficie des lots, des débordements sont à prévoir sur les rues résidentielles à proximité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-22) visant à autoriser au 1400, avenue Dollard (lot numéro 1 499 665), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation du bâtiment à des fins de clinique médicale pour enfants.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 août 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable au projet, pour les raisons suivantes :

Ø CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme s'est montré sensible aux enjeux de la préservation des services de cette clinique médicale sur le territoire laSallois et des besoins particuliers de sa clientèle, mais que le site ciblé par le demandeur est inapproprié pour ce type d'usage, notamment en fonction de sa petite superficie et du manque de cases de stationnement;

Ø CONSIDÉRANT qu'un débordement dans les rues avoisinantes est inévitable et viendrait accentuer le problème du manque de cases de stationnement dans le secteur;

Ø CONSIDÉRANT que l'autorisation de l'usage "clinique médicale" va à l'encontre de la vision d'aménagement récemment adoptée pour revitaliser l'avenue Dollard;

Ø CONSIDÉRANT que dans le cadre de la revalorisation de l'avenue Dollard, une étude commerciale sur les usages à autoriser et prohiber a été réalisée et que l'une des recommandations de l'étude est de prohiber les cliniques médicales;

Ø CONSIDÉRANT que la pérennisation d'un usage non conforme à la réglementation pourrait potentiellement mettre en péril le redéveloppement futur de l'îlot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-08-21



Dossier # : 1202363072

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-23) visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots numéros 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux P.I.I.A. et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucune correction n'a été apportée au premier projet de résolution,

De poursuivre la procédure d'adoption de la résolution du PP-23 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3)

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-23) visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots n^{os} 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement n^o LAS-0014

relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage n° 2098, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement :

1. La modification de certaines normes pour le bâtiment localisé sur le lot n° 6 389 218 :

- a. Dont la typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée,
- b. dont la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1,80 mètre;
- c. dont la marge latérale totale minimale est de 5 mètres, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
- d. dont le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 26, alors que le minimum exigé est de 52.

2. La modification de certaines normes pour le bâtiment localisé sur le lot n° 6 389 219 :

- a. Dont le nombre de logements maximal est de 75, alors que le maximum autorisé est de 64;
- b. dont le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,58, alors que le maximum autorisé est de 0,52;
- c. dont le coefficient d'occupation du sol maximal est de 1,76, alors que le maximum autorisé est de 1,10;
- d. dont la typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée,
- e. dont la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1,80 mètre;
- f. dont la marge latérale totale minimale est de 1,80 mètre, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
- g. dont le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 10, alors que le minimum exigé est de 32.

Le tout conformément aux plans et documents joints en annexe.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique aux lots n°s 6 389 218 et 6 389 219, situés sur la rue Airlie, à l'angle de la 80e Avenue.

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables aux lots n°s 6 389 218 et 6 389 219, les modifications aux bâtiments décrites dans le préambule de la présente résolution sont autorisées.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et aux articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

À ces fins, les plans en annexe à la présente résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et

d'intégration architecturale n° LAS-0014, approuvés par le conseil et n'ont pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Les lots n^{os} 6 389 218 et 6 389 219 peuvent être occupés, construits et aménagés selon les descriptions et conditions énumérées au préambule de la présente résolution

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ANNEXE

Annexe « B » - Plan d'implantation

SECTION VII – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 14:41

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363072

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-23) visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots numéros 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux P.I.I.A. et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363072**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-23) visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots numéros 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux P.I.I.A. et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement

CONTENU**CONTEXTE**

Une résolution (PP-19) a été adoptée le 4 mai 2020 (sommaire décisionnel 1202363014) concernant le bâtiment situé à l'angle de la rue Airlie et de la 80e Avenue (lot numéro 1 451 151). La résolution vise à démolir une partie du bâtiment existant et à agrandir ce dernier afin d'y ériger un bâtiment mixte ayant 2 locaux commerciaux au rez-de-chaussée et 64 unités résidentielles.

En raison de contraintes techniques, le propriétaire du terrain souhaite effectuer une opération cadastrale afin de diviser le terrain en deux lots. Ceci aura comme effet de modifier plusieurs éléments, dont la typologie, le coefficient d'occupation du sol (COS), le rapport bâtiment/terrain, les marges de recul des bâtiments ainsi que les normes exigées en matière de cases de stationnement. Il est aussi proposé de modifier le nombre de logements. L'implantation et l'enveloppe extérieure des bâtiments demeurent quant à elles inchangées.

Au final, les éléments suivants du PPCMOI PP-19 sont modifiés:

1. Pour le lot numéro 6 389 218:
 - a. La typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée;
 - b. la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1,80 mètre;
 - c. la marge latérale totale minimale est de 5 mètres, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
 - d. le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 26, alors que le minimum exigé est de 52.

2. Pour le lot numéro 6 389 219:
- a. Le nombre de logements maximal est de 75, alors que le maximum autorisé est de 64;
 - b. le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,58, alors que le maximum autorisé est de 0,52;
 - c. le coefficient d'occupation du sol maximal est de 1,76, alors que le maximum autorisé est de 1,10;
 - d. la typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée,
 - e. la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1,80 mètre;
 - f. la marge latérale totale minimale est de 1,80 mètre, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
 - g. le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 10, alors que le minimum exigé est de 32.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sommaire décisionnel 1202363014

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-23) visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots numéros 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement numéro LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage numéro 2098, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 août 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que l'implantation et l'enveloppe extérieure du bâtiment demeurent inchangées;
- Ø CONSIDÉRANT que l'un des deux espaces commerciaux au rez-de-chaussée est toujours prévu pour accueillir un centre de la petite-enfance (CPE);
- Ø CONSIDÉRANT qu'un effort a été consenti afin de conserver des logements pouvant accueillir des familles;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet porteur pour la communauté du secteur et que le statu quo risquerait de mettre en péril le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs éléments du projet contribuent à atteindre les objectifs du Plan local de développement durable de LaSalle, notamment la réduction des îlots de chaleur urbains et la diminution de la dépendance à l'automobile pour des modes de transport plus durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du CCU : 5 août 2020
Adoption du 1er projet de résolution : 31 août 2020
Avis public de l'assemblée :
Assemblée publique :
Adoption du 2e projet de résolution : 5 octobre 2020
Avis public de demande de participation :
Période d'approbation référendaire : ?
Adoption de la résolution : 7 décembre 2020
Entrée en vigueur :

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-08-21



Dossier # : 1202363075

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 777, 40e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002087794) les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 777, 40e Avenue.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 09:48

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1202363075**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 777, 40e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise la modification d'une ouverture sur la façade principale. Les travaux consistent à agrandir la plus petite fenêtre, afin d'en obtenir deux identiques, à gauche de la porte d'entrée. Cette intervention permet de mieux respecter la composition de la façade telle qu'identifiée dans les P.I.I.A. du secteur de Riverside.
Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 23 (Riverside).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002087794) les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 777, 40e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention respecte la typologie identifiée à l'annexe « E »;
- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention prend en compte le traitement du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention est de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (Riverside);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1202363074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 211, 7e Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002132477), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 211, 7^e Avenue.

D'abroger la résolution numéro CA15 20 0432 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 6 juillet 2015 et la résolution numéro CA13 20 0520 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 3 septembre 2013.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 09:48

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363074

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 211, 7e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification des ouvertures de la façade principale. En 2013 et en 2015, des permis de transformation ont été octroyés pour cette même demande. Les travaux n'ont jamais été exécutés et les permis sont échus. Les modifications consistent à agrandir les ouvertures afin de créer deux grandes fenêtres en façade principale. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 20 0520 du 3 septembre 2013 (sommaire 1132363141).
CA15 20 0432 du 6 juillet 2015 (sommaire 1152363102).

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002132477), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 211, 7^e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que les ouvertures sont compatibles au bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention s'harmonise avec le milieu résidentiel;
- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention valorise le patrimoine architectural du quartier;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (Village des Rapides);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1202363076

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2020

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2020 (voir liste en annexe).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 09:47

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363076

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnels:

- 1202363010
- 1202363017
- 1202363026
- 1202363036
- 1202363041
- 1202363052
- 1202363057

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2020 (voir liste en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Août 2020

Coût de base pour permis : 25 \$ X 28 certificats = 700,00 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 9 226,95 \$
Total : = 9 926,95 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1202363078

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 67 993 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3002340895 visant la subdivision des lots numéros 1 449 417, 1 449 598, 1 449 599 et 1 449 670 en deux nouveaux lots, soit les lots numéros 6 302 082 et 6 302 083 (boul. Newman)

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 67 993 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3002340895 visant la subdivision des lots numéros 1 449 417, 1 449 598, 1 449 599 et 1 449 670 en deux nouveaux lots, soit les lots numéros 6 302 082 et 6 302 083 (boul. Newman).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2020-09-30 08:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363078

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 67 993 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3002340895 visant la subdivision des lots numéros 1 449 417, 1 449 598, 1 449 599 et 1 449 670 en deux nouveaux lots, soit les lots numéros 6 302 082 et 6 302 083 (boul. Newman)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro 17-055 intitulé "Règlement relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal", exige préalablement à la délivrance d'un permis de lotissement que le propriétaire doit, au choix de la Ville, soit :

1. S'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;
2. verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur du site;
3. verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

De plus, l'article 11 stipule que lorsque le site ou une partie du site a déjà fait l'objet:

1. D'une cession de terrain, une exemption de cession ou de versement est accordée;
2. d'un versement d'une somme compensatoire, le propriétaire doit verser la différence entre la somme déjà payée et la somme due.

La valeur des lots numéros 1 449 417, 1 449 598, 1 449 599 et 1 449 670 qui a été établie par la firme Caprea Experts immobiliers inc. en date du 5 août 2020, est de 590 \$ par mètre carré pour une valeur de 8 192 000 \$ (590,00 \$ X 13 885,10 mètres carrés).

La compensation monétaire aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de

parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'élève à 819 200 \$.

Considérant l'engagement du requérant à décontaminer, niveler, puis céder gratuitement à la Ville de Montréal à des fins de parc une bande de terrain bordant le boulevard Newman, correspondant au nouveau lot numéro 6 302 082 d'une superficie de 1 954,2 mètres carrés et équivalant à 9,17 % de la superficie du site, la somme à verser pour la compensation monétaire est l'équivalent de 0,83 % de la valeur du site sous forme de somme compensatoire d'une valeur monétaire de 67 993 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA20 20 0108 (sommaire décisionnel 1192363113).

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 67 993 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3002340895 visant la subdivision des lots numéros 1 449 417, 1 449 598, 1 449 599 et 1 449 670 en deux nouveaux lots, soit les lots numéros 6 302 082 et 6 302 083 (boul. Newman).

JUSTIFICATION

L'arrondissement a utilisé les services de la firme Caprea Experts immobiliers inc pour établir cette valeur. Monsieur François Guertin, évaluateur agréé, a établi le taux retenu au mètre carré à 590 \$.

Considérant l'engagement du requérant à décontaminer, niveler, puis céder gratuitement à la Ville de Montréal à des fins de parc une bande de terrain bordant le boulevard Newman, correspondant au nouveau lot numéro 6 302 082 d'une superficie de 1 954,2 mètres carrés et équivalant à 9,17 % de la superficie du site, la somme à verser pour la compensation monétaire est l'équivalent de 0,83 % de la valeur du site sous forme de somme compensatoire d'une valeur monétaire de 67 993 \$.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0000000.000000.00000.25507.000000.0000.000000.000000.00000.00000

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 28 septembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-09-28



Dossier # : 1202363077

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais du propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
238, rue Beauchamp (lot numéro 1 930 015)	20358-3	16 septembre 2020	7 jours

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 09:47

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1202363077

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais du propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
238, rue Beauchamp (lot numéro 1 930 015)	20358-3	16 septembre 2020	7 jours

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le propriétaire de l'immeuble ci-haut mentionné a été avisé par lettre recommandée de se conformer au règlement numéro 2191, articles 5.1, 5.2 et 8.1.1 et il ne s'y est pas conformé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2020-09-22



Dossier # : 1207151023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le retrait des deux arrêts obligatoire situés sur la rue Réjane suite à l'ajout de deux ralentisseurs de vitesse près du 8505 et du 8585 de la rue Réjane dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser le retrait des deux arrêts obligatoires situés sur la rue Réjane suite à l'ajout de deux ralentisseurs de vitesse près du 8505 et du 8585 de la rue Réjane dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 09:43

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1207151023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le retrait des deux arrêts obligatoire situés sur la rue Réjane suite à l'ajout de deux ralentisseurs de vitesse près du 8505 et du 8585 de la rue Réjane dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du comité de circulation, une demande d'enlever les arrêts situés dans une courbe près du 8562 et du 8505 Réjane a été faite par un citoyen de la rue Réjane. Ces arrêts étant rarement respectés, le comité de circulation s'est penché les problématiques vécues sur cette rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Après la mesure du nombre de véhicule circulant sur cette rue, les vitesses moyennes mesurées et l'évaluation du comportement des automobilistes, le comité de circulation a recommandé l'implantation de deux dos d'ânes allongés sur cette rue. De plus, afin de valider l'intérêt des citoyens pour cette solution, un sondage a été effectué auprès des résidents de la rue en décembre 2019. 74% des citoyens approuvaient l'implantation de dos d'âne.

JUSTIFICATION

Suite à la construction de deux ralentisseurs de vitesse au 8505 et 8585 rue Réjane, entre les rues David-Boyer et Marie-Claire, les arrêts obligatoires seront retirés. La norme du M.T.Q. prévoit une signalisation d'avis d'une durée d'un mois. La signalisation d'avis sera en place du 7 octobre au 7 novembre et par la suite il y aura retrait des panneaux d'arrêt.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03162.57402.000000.0000.000000.000000.000000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-17

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1206360009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2020-09-23 10:26

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1206360009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-21

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines